

N° 4347³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 1997-1998

PROJET DE LOI

portant approbation

- de l'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés Européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République d'Azerbaïdjan, d'autre part
- des Annexes I à V
- du Protocole concernant l'assistance mutuelle entre autorités administratives en matière douanière
- de l'Acte final

faits à Luxembourg, le 22 avril 1996

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(9.6.1998)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement du 29 mai 1998 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant approbation

- de l'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés Européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République d'Azerbaïdjan, d'autre part
- des Annexes I à V
- du Protocole concernant l'assistance mutuelle entre autorités administratives en matière douanière
- de l'Acte final

faits à Luxembourg, le 22 avril 1996

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 28 mai 1998 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 4 novembre 1997;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 9 juin 1998.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Paul BEGHIN